
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019

PROCÈS VERBAL

Le cinq novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, BLANCHARD Maryline, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, DUPONT David, GENDRON Denis, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : GARIOU Béatrice, BARIL Frédéric.

ABSENTS : LUCAS Sylvie, GIRAUDET Christophe.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

TRAVAUX LOTISSEMENT – AVENANT CCAP

La réception du lotissement « Les Hauts du Vigneau » est prévue pour cette fin de mois. Concernant le CCAP (Cahier des Clauses Administratives et Particulières) du marché d'aménagement, la Trésorerie de Machecoul a émis une observation en ce qui concerne les 2 lots (terrassement/voirie et espaces verts). En effet, il n'y pas d'Index de précisé sur le CCAP concernant le lot 2 (espaces verts). Monsieur Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal, de valider l'avenant au CCAP réalisé par le maître d'œuvre CDC Conseils. Dans celui-ci il est précisé que l'index de référence indiqué sur le CCAP, concerne le Lot 1 uniquement. Quant au lot 2, l'index de référence manquant lui a été ajouté.

AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS VERSÉES À ATLANTIC'EAU

Monsieur Le Maire expose au conseil, la nécessité de définir l'amortissement des travaux réalisés par le syndicat Atlantic'eau, sur les réseaux d'eau potable. Ces travaux sont aujourd'hui terminés et doivent s'imputer sur le budget communal de 2020. Il explique alors que le syndicat Atlantic'eau étant propriétaire des réseaux d'eau potable, la participation de la commune aux branchements neufs, s'effectue sur un compte qui est amortissable. Il convient donc de prévoir une dotation aux amortissements à partir de 2020 et de définir une durée d'amortissement. Monsieur Le Maire propose donc un amortissement sur 5 ans, validé par le conseil municipal.

DEVIS ALLÉES CIMETIÈRE

Lors du précédent conseil, Monsieur Le Maire avait proposé aux élus de poursuivre l'aménagement des allées du cimetière, en enrobé beige. Il avait été décidé de démarcher 2 entreprises afin de chiffrer les travaux. Monsieur Le Maire présente donc lors de ce conseil, les 2 devis reçus des entreprises sollicitées. Après débat, le conseil municipal décide de réaliser l'enrobé pour les allées restantes et retienne le devis de l'entreprise Crochet TP.

LOGEMENT D'URGENCE

Confronté dans une situation d'urgence en octobre dernier, il a été constaté que la Mairie se trouvait en situation de difficulté pour proposer une solution de relogement, pour les administrés concernés. Monsieur Le Maire évoque alors la possibilité de transformer les anciens locaux de la Mairie en logement d'urgence, pour une période de bail définie à court terme et ce afin de ne pas bloquer le logement. Mme Manuella PELLETIER-SORIN indique aux membres du conseil, qu'un dossier logement d'urgence a été évoqué lors de la dernière réunion PLH de l'intercommunalité. Les élus décident de se laisser le temps de la réflexion.

TARIF 2020 DE LOCATION DE SALLES

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Un changement cette année avec la mise en place d'un forfait 2 jours. Les tarifs « chauffage » et « pénalités pour salles laissées non nettoyées » n'ont pas été modifiés.

TARIFS 2020 SALLES DES VALLEES

<i>UTILISATION</i>	<i>LOCATION SALLES</i>	<i>LOCATION + CUISINE</i>
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	75.00 €
Repas	GRATUIT	75.00 €
PARTICULIERS ET AUTRES...		
Salle des Vallées		285.00 €
Petite salle des Vallées		150.00 €
Préparation salle à partir de 15h la veille sans réservation*		65.00 €
Vin d'honneur		100.00 €
Mariage		390.00 €
Forfait 2 jours		500.00 €
Rassemblement après évènement divers		40.00 €

LES SALLES UTILISEES DOIVENT ETRE NETTOYEEES AU TERME DE LA LOCATION

* selon la disponibilité de la salle 2 jours auparavant

Chauffage :

- salle des Vallées

0,30€ / kW

Pénalités pour salles laissées non nettoyées

70.00 €

DATES DES VŒUX DU MAIRE ET DU REPAS DES AÎNÉS

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire se déroulera le dimanche 5 janvier 2020 à 10h30 dans la salle des Vallées ; Stéphanoises et Stéphanois sont invités à ce moment de convivialité et de rencontre ainsi que les habitants des communes voisines participant à la vie stéphanoise. Programmée le jour de l'épiphanie, une galette des rois sera comme l'année passée proposée aux habitants.

Le repas des aînés sera renouvelé cette année, le mardi 14 janvier à 12h30 dans la salle des Vallées. Pour cela, après réception du courrier, les personnes nées en 1950 et avant ainsi que leur conjoint devront s'inscrire en mairie.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de la victoire et de la paix pour le 101ème anniversaire de l'Armistice de 1918 se déroulera le dimanche 10 novembre. La municipalité et l'UNC-AFN invitent la population à participer à la cérémonie religieuse à 9h30 suivie à 10h15 du rassemblement place de l'Eglise, défilé vers le monument aux morts, dépôt de gerbes, allocution. Puis vin d'honneur à la salle des Vallées aux environs de 10h45 offert par la municipalité.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Des nouveautés cette année ! En juillet dernier 6 guirlandes stalactites ont été commandées pour la décoration des candélabres et une étoile scintillante à LED pour la décoration de l'église. Les illuminations habituelles seront installées comme l'année dernière. La projection sur l'église sera quant à elle, déplacée sur une façade de la mairie. Les candélabres, l'église, le clocher, la bibliothèque et la mairie seront illuminés la première semaine de décembre. Il a également été décidé de décaler pendant la période des fêtes de fin d'année, l'horaire de coupure des candélabres, à 23h00 au lieu de 20h00.

RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'ÉGLISE

La dépose des deux toiles de l'église en vue de leur restauration, s'effectuera par M. RALLET et Mme BOUARD, le 04 décembre 2019 à 8h30.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Monsieur le Maire informe les élus que tous les 5 ans un recensement de la population est réalisé par la Direction Régionale de l'INSEE (organise et contrôle) en partenariat avec la commune (prépare et réalise la collecte).

Celui-ci est encadré par une loi, des décrets et des arrêtés. Il est obligatoire, confidentiel et déclaratif. Selon les résultats, pour la commune, il permet d'établir la contribution de l'État au budget de la commune, de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation ainsi que définir le nombre d'élus au conseil municipal. Pour les entreprises et les associations, il permet d'ouvrir de nouveaux commerces et/ou de construire de nouveaux logements.

Le prochain recensement de la population se fera en 2020 du 16 janvier au 15 février.

Un coordonnateur d'enquête a été désigné en amont, il faut aujourd'hui lancer le recrutement de 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'arrêt de la Cour d'appel de Rennes a été rendu concernant l'affaire JAUNÂTRE. Celui-ci confirme le jugement du Tribunal de Grande Instance de Nantes et condamne les Consorts JAUNÂTRE à payer à la Commune de Saint-Etienne-de-Mer-Morte la somme de 4 000 € en application de l'article 700 du Code de procédure civile.

Mme Sabrina JAUNET, rappelle au conseil l'organisation de la remise des prix pour le Fleurissement aux lauréats 2019, qui se déroulera le vendredi 15 novembre à 20h00.